Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-266-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

PUBLIE LE 25/11/2026

VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

N°2026-266

Conseil municipal
REGISTRE DES DELIBERATIONS
SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt six, le dix huit novembre à 20 heures 30 minutes le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi 12 novembre 2026 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans Salle du Conseil Municipal - 12 rue Louis Talamoni, sous la présidence de Laurent JEANNE Maire.

SUPPRESSION DU POSTE DE CHARGÉ/E D'OPÉRATION

Rapporteur : Mme Céline THÉOPHILE

Présent(e)s :
M. JEANNE, Mme THIROUX, M. LATRONCHE, Mme AMAR, M. GOUPIL, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. PICOT, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme LE THIES, M. DUVAUDIER, Mme CARPE, M. NGANDE, Mme ASHRAF, M. BASTIN, M. EOUZAN, M. FORHAN, Mme DEISS, M. MESNAGER, M ANCIAUX, Mme SAUSSEREAU, Mme BOICHOT, M. BANTSIMBA, Mme SANZ, Mme DE OLIVEIRA, M LHOSTE, Mme THÉOPHILE, Mme ANTONIE, M. SZOLLOSI, Mme CASTELLAR, Mme MOREIRA MARQUES, Mme DE JESUS MORGADO, Mme KASSOU, Mme ADOMO, M. LAMOTTE, M. SY, M LEGER, Mme MALEK, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, Mme KEITA-GASSAMA

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :
M. JACQUIN BEAUDOIN
Mme BENAHMED (donne procuration à Mme AMAR)
Mme CIPRIANO (donne procuration à M. FORHAN)
M. HIRIDJEE (donne procuration à Mme SAUSSEREAU)
Mme BERTRAND (donne procuration à Mme THÉOPHILE)
M. SLIMOVICI (donne procuration à M. BANTSIMBA)

Secrétaire de séance : Mme CARPE

Nombre de membres en exercice : 49
Nombre de membres présent(e)s : 43
Nombre de procurations : 5
Nombre de votant(e)s : 41

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

champignysurmarne.fr

Chargé de mission Affaires Juridiques et statutaires

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-266-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le tableau des effectifs de la Ville de Champigny, annexé au budget primitif 2026, adopté par délibération n°2026-106 du 29 avril 2026 ;

Vu l'avis de la 1ère commission : Finances – Ressources et Administration générale émis lors de sa séance en date du 10 novembre 2026 ;

Vu le rapport d'évolution de l'organisation du service Maîtrise d'Ouvrage de la Direction des Bâtiments et de l'Énergie, inscrit à l'ordre du jour du Comité social territorial du 9 octobre 2026 ;

Vu l'avis du Comité social territorial du 9 octobre 2026 sur cette réorganisation, incluant la suppression d'un emploi de chargée ou chargé d'opérations ;

Considérant ce qui suit :

Il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le service Maîtrise d'Ouvrage pilote les opérations de construction, de réhabilitation, de restructuration et d'aménagement du patrimoine bâti communal.

L'augmentation du nombre, du volume et de la complexité des opérations nécessite de renforcer leur suivi transversal, l'anticipation des risques techniques, administratifs et financiers et l'harmonisation des méthodes.

L'organisation actuelle, principalement fondée sur le suivi individuel des opérations, doit évoluer pour distinguer le pilotage global du service, la coordination opérationnelle et la conduite de chaque opération.

Ainsi, le dossier soumis au CST prévoit la suppression d'un emploi de chargée ou chargé d'opérations et la création d'un emploi de coordinatrice ou coordinateur d'opérations, adjoint au chef de service Maîtrise d'Ouvrage, associant conduite d'opérations complexes, coordination transversale et amélioration des pratiques.

En conséquence, il convient d'adapter le tableau des emplois à cette organisation et de respecter les garanties applicables à l'agente ou l'agent concerné.

Après en avoir délibéré,

Accusé de réception en préfecture
094-219400173-20261125-2026-266-DE
Date de télétransmission : 25/11/2026
Date de réception préfecture : 25/11/2026

ARTICLE 1 : APPROUVE la suppression d'un emploi permanent de chargée ou chargé d'opérations à compter du 1er décembre 2026, sous réserve que la présente délibération soit devenue exécutoire à cette date, selon les caractéristiques suivantes :

Intitulé	Chargée ou chargé d'opérations
Rattachement	Direction Générale des Services Techniques – Direction des Bâtiments et de l'Énergie – Service Maîtrise d'Ouvrage
Catégorie	A
Cadre d'emplois et grade(s)	Ingénieur
Quotité de temps de travail	Temps complet
Nombre d'emplois supprimés	1
Date d'effet proposée	1er décembre 2026

ARTICLE 2 : AUTORISE la modification du tableau des emplois de la Ville en conséquence.

ARTICLE 3 : DIT que, si l'emploi supprimé est occupé par une agente ou un agent contractuel recruté sur le fondement de l'article L. 332-8 du Code général de la fonction publique, la collectivité recherchera, dès que la suppression est envisagée, les possibilités de son reclassement, conformément à l'article 39-5 du décret n° 88-145 du 15 février 1988. Pour une agent un agent en contrat à durée déterminée, l'emploi de reclassement sera proposé pour la durée restant à courir jusqu'au terme du contrat. En cas d'impossibilité de reclassement ou de refus de l'emploi proposé, un licenciement pourra être prononcé dans le respect des procédures et garanties réglementaires applicables.

ARTICLE 4 : AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre la présente délibération, à prendre les décisions individuelles relevant de sa compétence et à accomplir les formalités de publicité et de transmission nécessaires pour la rendre exécutoire.

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,
M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, Mme Inès CASTELLAR, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES

3 abstentions,
Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

7 NPPV
Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK

M. Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France

La secrétaire de séance
Mme Geneviève CARPE